

**PROCES VERBAL
ELECTION DU PRESIDENT
ET DES VICE-PRESIDENTS
séance du 13 octobre 2017**

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	67
Nombre de conseillers en exercice	65
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	54
Vote par procuration :	9

L'an deux mille dix-sept, le treize octobre, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne, se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Michel BAYLAC, Vice-Président.

Monsieur MIGNANO, doyen d'âge des membres présents du conseil, assure la présidence de l'assemblée en vue de procéder à l'élection de son président.

Le conseil communautaire a désigné Madame Nassera ZEGHOUANI secrétaire de séance.

M. MIGNANO précise qu'en raison de la démission de M. MONTAUGE, le conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un nouveau président. Il préside cette séance en tant que doyen d'âge et remercie Franck MONTAUGE pour son action et son implication.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :

Commune représentée	Titulaire	Présent	Procuration
ANTRAS	DURAN Marie-Catherine	X	
AUCH	AURENSAN Nadine	X	
AUCH	BAITICHE-MOINE Nadia	Abs	Procuration Mme MELLO
AUCH	BARON Philippe	X	
AUCH	BONALDO Raymonde	X	
AUCH	BOUDAUD Alexis	X	
AUCH	BOURDIL Claude	X	
AUCH	CARRIE Françoise	X	
AUCH	CAZENEUVE Jean-René	Abs	Procuration M. MONTAUGE
AUCH	CELIER Jean-François	X	
AUCH	CHAVAROT Henri	X	
AUCH	DASTE-LEPLUS Cathy	X	
AUCH	DEJEAN-DUPEBE Chantal	Abs	Procuration M. LAPREBENDE
AUCH	DELLAC Maryse	X	
AUCH	DULHOSTE Christel	Abs	
AUCH	ESPIAU Jean-Pierre	Abs	Procuration M. TRAMONT
AUCH	FALCO Jean	X	
AUCH	FUEYO Patrick	X	
AUCH	GONZALEZ Serge	X	
AUCH	JULLIAN Nicole	Abs	
AUCH	LAPREBENDE Christian	X	

AUCH	LARAN André	X	
AUCH	LASSERRE Sylvie	Abs	Procuration M. TABARIN
AUCH	MARTIN Joëlle	X	
AUCH	MELLO Bénédicte	X	
AUCH	MONTAUGE Franck	X	
AUCH	PASQUALINI Jean-Claude	X	
AUCH	RABIER Josie	X	
AUCH	SIMONUTTI Françoise	X	
AUCH	TABARIN Pierre	X	
AUCH	ZEGHOUANI Nassera	X	
AUGNAX	PETIT Claude	X	
AUTERRIVE	PENSIVY Bernard	X	
AYGUETINTE	BALLERINI Francis	Abs	Suppléant M. RINALDI
BIRAN	DELIGNIERES Patrick	X	
BONAS	SAUVAN Luc	X	
CASTELNAU BARBARENS	BURGAN Michel	X	
CASTERA-VERDUZAN	MASCARENCO Véronique	X	
CASTILLON-MASSAS	CARRERA Bernard	X	
CASTIN	MIGNANO Joël	X	
CRASTES	GISSOT André	X	
DURAN	BENJEDDOUR Abdellatif	X	
JEGUN	BIAUTE Philippe	X	
LAHITTE	CAMPGUILHEM Robert	X	
LAVARDENS	PASCOLINI Nicole	Abs	Procuration Mme EVERLET
LEBOULIN	MARTY Alain	X	
MERENS	DALLAS OURBAT Marie-José	X	
MIREPOIX	ESQUIRO Paul	X	
MONTAUT LES CRENEAUX	BAURENS Gérard	X	
MONTEGUT	TRAMONT Roger	X	
NOUGAROLET	BARRE Alain	X	
ORDAN-LARROQUE	EVERLET Marie-Line	X	
PAVIE	AUTIE Jean-Marc	x	
PAVIE	CARAYOL-MARSOL Claudine	X	
PAVIE	GAILLARD Jean	Abs	Procuration Mme CARAYOL
PESSAN	SERES Jacques	X	
PEYRUSSE-MASSAS	PADER Daniel	X	
PREIGNAN	MERCIER Pascal	X	
PUYCASQUIER	CARDONNE Serge	X	
ROQUEFORT	MENON Daniel	X	
ROQUELAURE	BAYLAC Michel	X	
SAINTE-CHRISTIE	Pierre CAHUZAC	X	
SAINT-LARY	LAFAILLE Jacky	X	
ST JEAN POUTGE	LAFFORGUE Philippe	Abs	Procuration M. BAYLAC
TOURRENQUETS	DUFFOURG Alain	X	

I Election du Président

M. MIGNANO invite le conseil à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Le conseil a désigné deux assesseurs : Nassera ZEGHOJANI et Jacky LAFAILLE.

Déclaration de candidatures à la Présidence du conseil communautaire

Monsieur TRAMONT fait acte de candidature à la présidence de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et présente les orientations qu'il propose pour la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Premier tour de scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller a quitté sa place et s'est rendu à la table où se trouvaient les enveloppes et les bulletins. Sur cette table, il a pris une enveloppe et un bulletin, puis il est entré dans un des trois isolements. Il a écrit son choix sur un bulletin de papier blanc qu'il a inséré dans l'enveloppe. En sortant de l'isoloir, il a fait constater aux assesseurs qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la collectivité puis l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été placés dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	62
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	7
Reste pour les suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Roger TRAMONT	55

Monsieur TRAMONT ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

II Détermination du nombre de Vice-Président

M. le président précise que le conseil a voté, lors de sa séance du 3 janvier 2017, pour déterminer le nombre de vice-président et l'a fixé à 15 comme le permet l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Président PROPOSE à l'assemblée de maintenir le nombre de quinze vice-présidents.

Délibération adoptée.

III Election des Vice-Présidents

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection des vice-présidents conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque vice-président a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a eu lieu à la majorité relative.

Déroulement de chaque tour de scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller a quitté sa place et s'est rendu à la table où se trouvaient les enveloppes et les bulletins. Sur cette table, il a pris une enveloppe et un bulletin, puis il est entré dans un des isolements. Il a écrit son choix sur un bulletin de papier blanc qu'il a inséré dans l'enveloppe. En sortant de l'isoloir, il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la collectivité. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le conseiller communautaire a ensuite émargé sur la feuille prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Election du 1er vice-président

*M. TRAMONT propose la candidature de M. BAYLAC et demande s'il y a d'autres candidats.
M. DELIGNIERES est également candidat.*

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	63
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	59
e. Majorité absolue	30

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Michel BAYLAC	50
Patrick DELIGNIERES	9

Michel BAYLAC a été proclamé 1er vice-président et immédiatement installé.

Election du 2ème vice-président

M. TRAMONT a enregistré la candidature de M. GAILLARD qui est absent ce soir.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	62
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	55
e. Majorité absolue	28

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jean GAILLARD	55

Jean GAILLARD a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 3ème vice-président

M. MERCIER est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	62
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	56
e. Majorité absolue	29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Pascal MERCIER	56

Pascal MERCIER a été proclamé 3^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 4ème vice-président

MME DELLAC est candidate.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	53
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Maryse DELLAC	53

Maryse DELLAC a été proclamée 4^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 5ème vice-président

M. LAFFORGUE est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	62
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	52

e. Majorité absolue	27
NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe LAFFORGUE	52

Philippe LAFFORGUE a été proclamé 5^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 6ème vice-président

MME MELLO est candidate.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	58
e. Majorité absolue	30
NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Bénédicte MELLO	58

Bénédicte MELLO a été proclamée 6^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 7ème vice-président

MM BOURDIL et BOUDAUD sont candidats.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	55
e. Majorité absolue	28
NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Claude BOURDIL	48
Alexis BOUDAUD	7

Claude BOURDIL a été proclamé 7^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 8ème vice-président

MME DURAN est candidate.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	59
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	52
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Marie-Catherine DURAN	52

Marie-Catherine DURAN a été proclamée 8^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 9ème vice-président

M. CARDONNE est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	59
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	53
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Serge CARDONNE.	53

Serge CARDONNE a été proclamé 9^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 10ème vice-président

M. BARON est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	58
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	55
e. Majorité absolue	28

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe BARON	55

Philippe BARON a été proclamé 10^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 11ème vice-président

M. CELIER est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	58
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	53
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jean-François CELIER	53

Jean-François CELIER a été proclamé 11^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 12ème vice-président

MME MARTIN est candidate.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	50
e. Majorité absolue	26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Joëlle MARTIN	50

Joëlle MARTIN a été proclamé 12^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 13ème vice-président

M. PENSIVY est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	56
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	50
e. Majorité absolue	26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Bernard PENSIVY	53

Bernard PENSIVY a été proclamée 13^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 14^{ème} vice-président

M. SERES est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	56
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	52
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jacques SERES	52

Jacques SERES a été proclamé 14^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 15^{ème} vice-président

M. BIAUTE est candidat.

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. LAFAILLE

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	51
e. Majorité absolue	26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe BIAUTE	51

Philippe BIAUTE a été proclamé 15^{ème} vice-président et immédiatement installé.

M. TRAMONT informe des attributions de chaque vice-président :

	Prénom Nom	Attribution(s)
1 ^{er} vice-président	Michel BAYLAC	Développement et aménagement du territoire
2 ^{ème} vice-président	Jean GAILLARD	Gestion budgétaire et financière Rapport du budget
3 ^{ème} vice-président	Pascal MERCIER	Environnement, gestion et entretien des rivières Mise en place de la compétence Eau et assainissement
4 ^{ème} vice-président	Maryse DELLAC	Petite enfance Jeunesse Périscolaire

5 ^{ème} vice-président	Philippe LAFFORGUE	Economie agricole et agro - alimentaire Relations économiques institutionnelles
6 ^{ème} vice-président	Bénédicte MELLO	Prospective et développement durable du territoire Transition énergétique Programme local de l'habitat
7 ^{ème} vice-président	Claude BOURDIL	Economie
8 ^{ème} vice-président	Marie-Catherine DURAN	Equipement sanitaire et médico - social du territoire Suivi aide à domicile partie rurale Relations associations et institutions œuvrant dans le domaine de l'action sociale et caritative
9 ^{ème} vice-président	Serge CARDONNE	Economie et équipement numérique Téléphonie du territoire
10 ^{ème} vice-président	Philippe BARON	Politique de la ville et cohésion urbaine
11 ^{ème} vice-président	Jean-François CELIER	Solidarité et action sociale
12 ^{ème} vice-président	Joëlle MARTIN	Politique culturelle et développement du tourisme
13 ^{ème} vice-président	Bernard PENSIVY	Transports / déplacements, gestion de la DSP des transports
14 ^{ème} vice-président	Jacques SERES	Collecte et prévention des déchets, économie circulaire
15 ^{ème} vice-président	Philippe BIAUTE	Accessibilité services au public en zone rurale

Conseillers délégués

Le Président a annoncé, qu'en plus des vice-présidences, il déléguera des attributions aux conseillers délégués suivants :

Prénom Nom	Attribution(s)
Véronique MASCARENC	Tourisme rural et thermal
Nadine AURENSAN	Questions de personnel
Pierre CAHUZAC	Fret ferroviaire
Marie-Line EVERLET	Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite

DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT (rapporteur M. TRAMONT)

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de déléguer au Président une partie des attributions de l'organe délibérant.

A ce titre il est envisagé de charger le Président, pour la durée de son mandat :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics de la communauté ;

2° - De fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté à l'exception des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

3° - De procéder, dans tous les cas, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 Euros par exercice budgétaire ;

5° - De prendre, sans préjudice de la saisine de la commission d'appel d'offres compétente pour les procédures formalisées, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

7° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 7 500 euros ;

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - D'exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la communauté en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans tous les cas."

14° - D'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions de 1^{ère} instance, d'appel et de cassation.

15° - De régler dans tous les cas les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté ;

16° - D'exercer au nom de la communauté le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

17° - D'autoriser, au nom de la communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il est rappelé que le Président est tenu, en vertu de l'article L 5211-10, de rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de DELEGUER à M. le Président, pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions exposées ci-dessus ;
- d'AUTORISER l'exercice de ces attributions par les vice-présidents bénéficiaires de délégations reçues du Président.

Délibération adoptée.

INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES (rapporteur M. TRAMONT)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales il revient au conseil de délibérer pour fixer les indemnités liées aux fonctions de président et de vice-président.

Leur montant, visé à l'article R5216-1, est déterminé par le conseil communautaire dans la limite d'un taux maximal fixé par le code général des collectivités territoriales par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et différencié en fonction de la strate démographique dont relève l'EPCI.

Le conseil communautaire a fixé, lors de l'installation de l'assemblée le 3 janvier 2017, le nombre de vice-présidents à quinze.

Le président délègue des responsabilités à quatre conseillers délégués. Pour les communautés d'agglomération, les conseillers communautaires qui ont reçu par arrêté du président, délégation de fonctions peuvent recevoir une indemnité de fonction.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De FIXER les indemnités par référence de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de FIXER comme suit les indemnités allouées au président, aux vice-présidents ainsi qu'aux conseillers délégués

Président	28.00 %
1 ^{er} Vice-président	24.00 %
Du 2 ^{eme} au 15 ^{eme} Vice-président	9.75 %
Du 1 ^{er} au 4 ^{eme} conseiller délégué	6.00 %

Délibération adoptée.

ZAE DU MOULIOT - CESSION DE PARCELLES (rapporteur M. BOURDIL)

Par délibération du 10 mars 2016, le conseil communautaire a approuvé la cession de terrains situés ZAC du Mouliot à Auch, aux SCI OSBM, OSDE et DE LA ROCADE représentées par Olivier SALAM.

Il convient d'apporter des précisions complémentaires :

- d'une part la parcelle cadastrée ZD n°130 n'est plus à céder à la SCI OSBM mais à la SCI OSDE,
- d'autre part la parcelle anciennement numérotée section ZD n°117p1 est désormais la parcelle cadastrée section ZD n°135.

Il est donc nécessaire de préciser les conditions de cession des parcelles comme précisé dans le rapport

Dans les conditions figurant dans le rapport, il est proposé au conseil communautaire :

- D'APPROUVER la cession par Grand Auch Cœur de Gascogne, des parcelles cadastrées section ZD n°s 111, 115, 118, 120, 122, 130, 131, 132 et 135 aux SCI OSBM, SCI OSDE et SCI DE LA ROCADE, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Le prix de vente global est de 506 565 € HT auquel s'ajoute une TVA sur marge de 95 217,36 € soit un montant TTC de 601 782,36€.

ACQUÉREURS	Prix HT /m ²	Superficie en m ²	Références cadastrales	Prix HT en €	TVA sur Marge en €	Prix TTC en €
OSBM	45	3 394	ZD 118	152 730,00	28 708,16	181 438,16
OSBM	45	201	ZD 122	9 045,00	1 700,16	10 745,16
OSBM	45	1 463	ZD 135	65 835,00	12 374,79	78 209,79
TOTAL OSBM	45	5 058		227 610,00	42 783,10	270 393,10
SCI OSDE	45	2 429	ZD 131	109 305,00	20 545,70	129 850,70
SCI OSDE	45	360	ZD 130	16 200,00	3 045,06	19 245,06
TOTAL OSDE	45	2 789		125 505,00	23 590,76	149 095,76
SCI de la Rocade	45	1 182	ZD 111	53 190,00	9 997,95	63 187,95
SCI de la Rocade	45	57	ZD 115	2 565,00	482,13	3 047,13
SCI de la Rocade	45	310	ZD 120	13 950,00	2 622,14	16 572,14
SCI de la Rocade	45	1 861	ZD 132	83 745,00	15 741,27	99 486,27
Total DE LA ROCADE	45	3 410		153 450,00	28 843,49	182 293,49
GRAND TOTAL		11 257		506 565,00	95 217,36	601 782,36

Délibération adoptée.

Fin de la séance à 21h15.